



FORMULAIRE DE DEMANDE D'INDEMNISATION D'UN ABONNEMENT DU RESEAU TRANS'CAB

suite à l'arrêt des transports pendant
la période de confinement due au COVID-19

(Abonnements payés au comptant seulement – Un formulaire par abonnement)

À déposer avant le 30 septembre 2020

1 - L'ABONNÉ

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Adresse : _____

Email : _____@_____

Téléphone : ____ ____ ____ ____ ____

2 - LE TIERS PAYEUR (le cas échéant, pour les abonnements annuels et solidaires)

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Adresse : _____

Email : _____@_____

Téléphone : ____ ____ ____ ____ ____

3 - LA DEMANDE D'INDEMNISATION PORTE SUR (cocher l'abonnement concerné) :

• un coupon mensuel du mois de mars 2020

SURF (montant de l'indemnisation : 14,00 €)

ACTIV (montant de l'indemnisation : 16,50 €)

Pièces à joindre : l'original du coupon du mois de mars 2020, un RIB

• un abonnement annuel dont l'échéance était au 31 mars 2020

PASS ANNUEL SURF (montant de l'indemnisation : 11,25 €)

PASS ANNUEL ACTIV (montant de l'indemnisation : 15,00 €)

ABONNEMENT SOLIDAIRE SEUIL 1 (montant de l'indemnisation : 1,00 €)

ABONNEMENT SOLIDAIRE SEUIL 2 (montant de l'indemnisation : 5,00 €)

ABONNEMENT SOLIDAIRE SEUIL 3 (montant de l'indemnisation : 8,50 €)

Pièces à joindre : la copie de la carte d'abonnement, un RIB

• **un abonnement annuel dont l'échéance était au 30 avril 2020**

- PASS ANNUEL SURF (montant de l'indemnisation : 33,75 €)
- PASS ANNUEL ACTIV (montant de l'indemnisation : 45,00 €)
- ABONNEMENT SOLIDAIRE SEUIL 1 (montant de l'indemnisation : 3,00 €)
- ABONNEMENT SOLIDAIRE SEUIL 2 (montant de l'indemnisation : 15,00 €)
- ABONNEMENT SOLIDAIRE SEUIL 3 (montant de l'indemnisation : 25,50 €)

Pièces à joindre : la copie de la carte d'abonnement, un RIB

• **un abonnement annuel dont l'échéance est postérieure au 11 mai 2020**

- PASS ANNUEL SURF (montant de l'indemnisation : 45,00 €)
- PASS ANNUEL ACTIV (montant de l'indemnisation : 60,00 €)
- ABONNEMENT SOLIDAIRE SEUIL 1 (montant de l'indemnisation : 4,00 €)
- ABONNEMENT SOLIDAIRE SEUIL 2 (montant de l'indemnisation : 20,00 €)
- ABONNEMENT SOLIDAIRE SEUIL 3 (montant de l'indemnisation : 34,00 €)

Pièces à joindre : la copie de la carte d'abonnement, un RIB

L'indemnisation, du montant fixé ci-dessus, en fonction du titre de transport concerné, sera réalisée exclusivement par virement dans un délai moyen de 30 jours, sur le compte dont le RIB aura été fourni à l'appui du présent formulaire et seulement en cas de complétude du dossier de demande.

Le présent document a pour objet de régler de manière définitive tout litige pouvant naître de la non-exécution du service de transport public par STABUS durant la période du 19 mars au 10 mai 2020 inclus, suite à la mise en oeuvre, au niveau national, de mesures de confinement, dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19. Le présent accord est régi par les dispositions des articles 2044 et suivants du Code Civil et donc revêtu, conformément aux termes de l'article 2052 du même Code, de l'autorité de la chose jugée.

En contrepartie de l'indemnisation versée par la Collectivité, le demandeur, le tiers payeur (le cas échéant) et leurs ayants-droits renoncent à toute action contentieuse présente ou future afférente à la présente affaire et à tout surplus de réclamation à l'encontre de la CABA ou de STABUS portant sur les mêmes faits, la même période et le même objet.

Fait le ____ / ____ / ____ à _____

L'abonné

Le tiers payeur (le cas échéant)

**Demande à envoyer complétée par courrier ou à remettre, datée et signée
à Stabus, 3, avenue Gambetta 15000 Aurillac ou 8 rue Denis Papin, 15000 Aurillac.**